

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.11.192

Convention de mise à
disposition d'un agent
communautaire
auprès du centre
socio culturel et
sportif MJC Louis
Aragon à
ANGOULEME

LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

Secrétaire de séance : Rachid RAHMANI

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Redwan LOUHMAZI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Dominique LASNIER, Catherine PEREZ à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Janine GUINANDIE par Anissa ACHARKI, Françoise LAMANT par Victor KERRIGUY, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

André BONICHON, Bertrand GERARDI, Nadine GUILLET, Victor KERRIGUY, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.11.192**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES
D'INFORMATION

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DU
CENTRE SOCIO CULTUREL ET SPORTIF MJC LOUIS ARAGON A ANGOULEME**

Un assistant d'enseignement artistique du conservatoire, sollicite sa mise à disposition à temps partagé auprès de l'association Espace Louis Aragon – Centre socio-culturel et sportif à Angoulême, à compter du 15 septembre 2011, pour l'année scolaire, soit 9 mois et 16 jours.

Cette mise à disposition à temps partagé consiste pour l'agent à être à la disposition d'un organisme, pour y effectuer tout ou partie de son service.

Il conserve ainsi une partie de son activité au conservatoire tout en étant mis à disposition du CSCS Louis Aragon, à raison de 5 heures hebdomadaires.

Une convention de mise à disposition sera établie entre la communauté d'agglomération et l'association afin de préciser les fonctions et conditions d'emploi de cet agent, ainsi que les modalités de remboursement.

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 27 septembre 2011,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines: systèmes d'information du 27 septembre 2011,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec le CSCS Louis Aragon.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

20 janvier 2012

Affiché le :

20 janvier 2012